



Fonds d'urgence pour les vétérans

À propos du Fonds

Le Fonds d'urgence pour les vétérans (FUV) fournit une aide financière rapide aux vétérans et vétéranes admissibles et aux membres de leur famille qui font face à une urgence qui menace leur santé et leur bien-être.

Le Fonds peut fournir jusqu'à un maximum de 2 500 \$ par ménage de vétéran par exercice financier (du 1^{er} avril au 31 mars) pour couvrir des besoins essentiels.

Des aiguillages vers d'autres ressources internes et externes seront proposés pour un soutien à plus long terme.

Qui est admissible?

Pour avoir droit au FUV, vous devez être un résident* canadien et faire partie de l'une des catégories suivantes :

- un vétéran ou une vétérane des Forces armées canadiennes (FAC)
- l'époux(se) ou le(a) conjoint(e) de fait actuel(le) d'un vétéran ou d'une vétérane
- un survivant ou une survivante d'un vétéran ou d'une vétérane ou d'un membre des FAC décédé
- un orphelin ou une orpheline d'un vétéran ou d'une vétérane ou d'un membre des FAC décédé (ou le tuteur légal/la tutrice légale si l'orphelin ou l'orpheline a moins de 18 ans)

*Une personne qui a vécu au Canada pendant au moins 183 jours (6 mois) au cours de l'exercice financier précédent (du 1^{er} avril au 31 mars).

Vous n'avez pas besoin d'avoir reçu ou de recevoir des avantages ou des services d'Anciens Combattants Canada pour être admissible.

Que couvre le FUV?

Du financement **pourrait** être approuvé pour des besoins essentiels, tels que :

- la nourriture
- les vêtements
- le logement
- les soins médicaux/dentaires ponctuels non couverts par l'assurance

La situation de chaque demandeur est examinée au cas par cas.

Comment présenter une demande?

Pour être admissible au financement, vous devez soumettre une demande complète [Demande liée au Fonds d'urgence pour les vétérans \(VAC1571\)](#) à Anciens Combattants Canada de l'une des façons suivantes :

- En ligne par l'intermédiaire de [Mon dossier ACC](#) (il s'agit de la façon la plus rapide et facile).
- Envoyez-le par courrier à :
Anciens Combattants Canada
C.P. 6000
Matane (QC)
G4W 0E4

Nous pourrions demander des pièces justificatives pour appuyer votre demande, comme :

- un relevé ou un dossier bancaire actuel
- une facture, un devis ou une facture impayée
- une preuve d'identité

Lorsque Anciens Combattants Canada aura reçu votre demande complète, incluant tous les documents requis, une décision sera prise dans les deux jours ouvrables. Si votre demande est approuvée, le paiement sera traité dans les deux jours ouvrables suivant la date de la décision.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Anciens Combattants Canada :

- en composant sans frais le 1-866-522-2022 (du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 heure locale)
- en envoyant un message sécurisé sur [Mon dossier ACC](#)
- en demandant un rendez-vous en personne à l'aide du [formulaire de réservation en ligne](#)

